

FILIÈRE DE QUALIFICATION

SPÉCIALISTE EN ÉCO-RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ FQCO002



OBJECTIFS

Donner les outils nécessaires à la conduite d'un projet d'éco rénovation d'une copropriété à travers un parcours s'articulant en 3 journées :

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'organisation de la gestion technique des immeubles.
- Connaître les différents instruments de la décision d'une rénovation : cadre légal, diagnostic de performance énergétique, les audits énergétiques.
- Être en capacité de conduire un projet de rénovation énergétique et le mettre en application.

NIVEAU & PUBLIC

Tout professionnel de l'immobilier connaissant et pratiquant le syndic de copropriété (responsables, gestionnaires, etc.).

Pré-requis : avoir une bonne connaissance de la gestion d'un immeuble en copropriété, si possible avec une connaissance des travaux.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 3 jours (consécutifs ou non)
(soit 24 heures)

Moyens pédagogiques : cas pratiques, études des textes réglementaires, supports de formation, Quizz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire : video projecteur, paperboard

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

150 € TTC pour les 3 jours (reste à charge du participant).



PROGRAMME

JOUR 1 - MÉTHODOLOGIE DE GESTION DES DONNÉES ET TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT

Ces 2 journées de formation permettent de maîtriser tous les aspects de la maintenance préventive et curative pour être ainsi en parfaite adéquation avec des travaux de rénovation énergétique qui peuvent être engagés.

Au moyen de la connaissance technique acquise, les participants seront en capacité d'analyser une problématique technique et de comprendre ainsi les travaux nécessaires à engager pour des réparations mineures comme importantes.

DES CONVENTIONS INTERNATIONALES AUX « GRENELLE »

- Rio, Kyoto, les grands sommets internationaux du développement durable.
- L'application française : Grenelle I, une loi-cadre pour réduire la consommation énergétique
- Grenelle II : loi portant Engagement National pour l'Environnement.
- L'état du parc immobilier et les objectifs à atteindre, bâtiments existants et futurs BBC.

APPRECIATION DU BIEN IMMOBILIER ET ANALYSE DU CONTEXTE TECHNIQUE

- Présentation des typologies d'immeubles de logements en France métropolitaine.
- Description des techniques de construction et matériaux mis en œuvre.
- Définition de la politique d'entretien et de maintenance des immeubles.
- Durabilité et critères de vieillissement des ouvrages.
- Le contrat d'entretien à intéressement et obligations de résultat.

METHODE D'ORGANISATION DES DONNEES

- Formalisation des référentiels techniques d'immeubles.
- Développement du carnet d'identité et de santé des ouvrages et des équipements.
- Le plan pluriannuel de maintenance sur 10 ans et d'amélioration des performances énergétiques.

FILIÈRE DE QUALIFICATION

SPÉCIALISTE EN ÉCO-RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ

DESCRIPTION TECHNOLOGIQUE - SITUATION PATHOLOGIQUE COURANTE

- Identification des désordres et des dégradations les plus couramment rencontrés.
- Méthode d'identification des causes des désordres structurels. Périmètre technique étudié :
 - Les fondations et les structures porteuses.
 - Le clos et le couvert

TPOLOGIE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Périmètre technique présenté :

- Le chauffage et production ECS thermodynamique.
- La ventilation mécanique. (VMC, VMR, VMI...)
- Les pompes à chaleur.
- Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

JOUR 2 - LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS DE LA DÉCISION

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (L 134-1 CCH)

- La réglementation relative aux diagnostiqueurs.
- Les immeubles concernés.
- Décret d'application du 3 décembre 2012 pour les copropriétés.
- Contenu et validité.

L'AUDIT RÉGLEMENTAIRE

- L'audit énergétique.
- La prise de décision.
- Compétence de l'auditeur.
- Quelles informations fournir à l'auditeur ? Art R 134-16.

L'AUDIT GLOBAL DTG : ÉNERGÉTIQUE, ARCHITECTURAL

- Définition légale du DTG par la loi ALUR et son Décret d'application.
- Qui peut faire un DTG ?
- Un outil pour dégager la responsabilité des syndicats !
- Complémentarité avec les autres outils de gestion de la loi ALUR.
- Fiche synthétique.
- Carnet d'entretien numérique.
- Plan pluriannuel de travaux.
- Plan d'économies d'énergie.
- Fonds de travaux.

LE COMPARATIF AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTS TYPES D'AUDITS

- Recadrage du DTG avec la rénovation énergétique de la copropriété.
- Comment faire passer un plan pluriannuel en suite du DTG.
- Recadrage du DTG avec les audits globaux. d'immeubles facultatifs de l'ADEME et de l'APC (« Audit global partagé » AGP).

JOUR 3 - CONDUITE DE PROJET, INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET MISE EN APPLICATION

À l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Appréhender un projet de rénovation énergétique en connaissant ses phases, ses moments clés et ses acteurs.
- Connaître l'ensemble des dispositifs financiers présents sur votre territoire et qui seront un levier dans la prise de décision.
- Comprendre le rôle du syndic dans le montage des dossiers de subvention.
- Identifier les acteurs de votre territoire qui pourront vous accompagner dans le projet de la copropriété.
- S'appuyer sur des retours d'expériences locaux pour mener à bien le projet.

INTRODUCTION : RAPPEL DES NOTIONS DE BASE

COMMENT CONTINUER APRÈS L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

- Optimiser le scénario de travaux avec la maîtrise d'œuvre et l'ingénierie financière.
- Permettre un choix éclairé aux copropriétaires : facteurs-clé de succès.
- Mener le chantier à son terme : points de vigilance.

MAÎTRISER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES ET MIEUX APPRÉHENDER LE RÔLE DU SYNDIC DANS CHACUN

- Dispositifs collectifs nationaux :
 - Habiter Mieux Copropriété.
 - Certificats d'économie d'énergie.
 - La TVA à 5,5 %.
 - Prêts collectifs.
- Dispositifs individuels nationaux.
 - Eco-prêt à taux zéro individuel.
 - Crédit d'impôt transition énergétique.
 - Habiter Mieux Sérénité.
 - Action Logement.
- Dispositifs locaux (le cas échéant).
 - Aides financières régionales.
 - Déclinaisons locales des aides de l'ANAH.
 - Présentation des structures qui accompagnent les projets d'éco-rénovation en copropriété localement.

S'INSPIRER DE PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS

- Présentation d'un retour d'expérience.



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

EXPERTS RÉNOVATION COPROPRIETES DDU004

OBJECTIFS

Informer et former les syndics et tous professionnels immobiliers sur les plans juridiques et techniques aux économies d'énergie et aux travaux de rénovation énergétique.

NIVEAU & PUBLIC

Syndics de copropriété, Administrateurs de biens, Agents immobiliers transactionnaires, professionnels de la construction-promotion, bureaux d'études, architectes, rénovateurs-marchands de biens, économistes de la construction, diagnostiqueurs et du BTP, bailleurs sociaux...

Pré-requis : Avoir une connaissance suffisante des copropriétés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 jours (consécutifs ou non)
(soit 16 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, vidéos d'exemples d'immeubles rénovés, remise des textes législatifs et réglementaires, jurisprudences Quiz d'évaluation finale. **Matériel nécessaire :** video projecteur, paperboard

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

100 € TTC pour les 2 jours (reste à charge du participant).



PROGRAMME

JOUR 1 - JURIDIQUE

- Introduction : immobilier et enjeux énergétiques, panorama du marché des éco-rénovations.
- Le rôle de chacun des acteurs
- La législation française :
Lois GRENELLE 1 et 2, ALUR, LTE (ROYAL), ELAN et leurs Décrets d'application.
- Les nouveaux outils réglementaires :
DPE, audits énergétiques, dtg, audits architecturaux et thermiques ademe, audits globaux partagés (agp), plans pluriannuels de travaux (ppt), fonds travaux, contrats de performance énergétique, fiche synthétique, carnet d'entretien numérique...).
- Les véhicules électriques en copropriété.
- L'obligation d'individualiser les charges de chauffage et de froid.

- Les labels énergétiques et environnementaux des immeubles et des syndics de copropriété.
- La surélévation pour autofinancer les travaux par la vente du toit.
- La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) des intervenants (Jurisprudences).
- Les obligations légales et réglementaires spécifiques des copropriétés figurant dans le DTG : « la check list ».

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr

